



## ROTARY / TELEVIE : Détails pratiques pour les Clubs du District 2160

Chères Présidentes, chers Présidents, chères amies et chers amis rotariens,

Comme promis dans notre première annonce, voici les informations pratiques pour participer à l'action Télévie, un engagement fort de notre District cette année.

Grâce au partenariat stratégique entre le Rotary et Télévie, nous avons la possibilité de bénéficier d'une visibilité médiatique importante via RTL (Facebook, radio, TV). Avec l'objectif de récolter un minimum de 40 000 euros, chaque club est invité à contribuer de différentes façons : en vendant des objets, en organisant des actions spécifiques, en faisant des dons privés ou en versant une contribution forfaitaire sur un compte dédié.

En retour, cette campagne bénéficiera d'une large communication via des spots radio, TV, et sur les réseaux sociaux, renforçant notre impact et notre visibilité. Nous vous invitons à diffuser la capsule vidéo réalisée en collaboration avec RTL TVI dont vous trouverez le lien ci-dessous. Celle-ci peut être utilisée dans notre communication externe. Une campagne de presse est en cours de préparation pour maximiser notre portée. <https://rotary2160.org/fr/content/news/show/17091>

1. Les objets à vendre (« goodies ») Les deux articles sélectionnés pour soutenir cette action sont :
  - Un mug de voyage, au prix de 10 EUR
  - Un stylo Bic quatre couleurs, au prix de 5 EUR
2. Actions spécifiques des clubs : Chaque club a carte blanche pour organiser des actions spéciales en soutien au Télévie ! Que ce soit une action traditionnelle ou une nouvelle initiative, toute idée est la bienvenue pour cette cause. Merci de signaler votre action à Brigitte Niset ([brigitte.niset@gmail.com](mailto:brigitte.niset@gmail.com)). RTL sélectionnera certaines de nos initiatives pour les promouvoir sur leurs médias, mettant en lumière l'impact de nos actions. Les bénéfices générés peuvent être versés sur le compte du District : BE42 0019 5928 9054 avec la mention « Télévie Actions » et le nom du club.
3. Dons privés et contributions individuelles : Encouragez les rotariens, leurs familles et amis à contribuer directement via le QR Code ci-dessous. Ces contributions seront comptabilisées sous le nom du Rotary, et les donateurs bénéficieront de la déduction fiscale. Les dons privés, tout comme les contributions forfaitaires des clubs, peuvent être versés sur le compte BE42 0019 5928 9054 avec la mention « Télévie Dons » et le nom du club.

Merci d'avance pour votre engagement et votre soutien à cette cause noble. Ensemble, faisons de cette action Télévie un succès qui reflète l'esprit et les valeurs du Rotary.

Avec toute ma gratitude,  
Vinciane Grevesse  
Gouverneure du District 2160

